



Pour toutes les compétitions organisées par le CD 51 2023-2024
MANQUEMENTS
ET
FRAIS DIVERS

A – Rencontres :

Aa – Manquements aux règles de participation :

Aa1/ Club jouant sans autorisation contre une société affiliée ou non à la FFBB		150€
Aa2/ Changement de date, d'horaire ou inversion de terrain sans autorisation de la Commission des Compétitions ou du Comité, + Frais d'arbitrages		100€
Aa3/ a) Équipe déclarant forfait général après établissement des calendriers		
	Pénalité égale au montant de l'engagement	
b) Équipe déclarant ou déclaré forfait général après le début des championnats		250€
Aa4/ Équipe perdant une rencontre par forfait ou pénalité prononcé(e) par le Comité Senior(e)s, U20, U17, U15 et 18 F	1 ^{er}	50€
	Récidive	100€
Aa5/ Équipe perdant une rencontre par forfait ou pénalité prononcé(e) par le Comité U13, U11	1 ^{er}	50€
	Récidive	100€
Aa6/ Équipe déclarant forfait, match aller ou retour à domicile	1 ^{er}	60€
	2 ^{ème}	120€
	3 ^{ème}	180€
	Forfait général +	
Aa7/ Équipe déclarant forfait, match retour en déplacement		
	Pénalité suivant le niveau + 100€ + (km x 3 voitures au club adverse, 0,38€/km)	

Ab – Manquement au bon déroulement d'une rencontre :

Ab8/ Absence du délégué club et/ou âge non conforme (rappel : 16 ans révolus).	25€
Ab9/ Équipe de mineur(e)s non accompagnée d'un licencié majeur	50€
Ab10/ Club responsable du retard du coup d'envoi d'une rencontre	20€
Ab11/ Équipe quittant le terrain au cours d'une rencontre	200€

Ac – Manquement volontairement ou administrativement à la tenue de la feuille de marque :

Ac12/ Feuille de marque irrégulière ou non réglementaire	40€
Ac13/ Absence ou faux numéro de rencontre sur la feuille de marque	20€
Ac14/ Faux numéro de licence sur la feuille de marque : club recevant	40€
Ac15/ Feuille e-marque transmise en retard	50€
Ac16/ Feuille e-marque perdue	150€

B – Licences :

B1/ Tout joueur, entraîneur ou assistant, non qualifié, inscrit sur la feuille de marque		
Match perdu par pénalité		50€
B2/ Licence manquante : joueurs, entraîneurs, assistants ou non conforme à la licence.		25€
Si plus de 5 licences manquantes plafonnée à		125€
B3/ Club ne faisant pas parvenir, dans les délais, la liste des joueurs brûlés ou équipes personnalisées : voir articles 48 à 51		150€

C – Sélections Marne

C1/ Joueur sélectionné se déclarant indisponible : - pour motif jugé insuffisant - pour motif reconnu inexact	suspension 15 jours suspension 1 mois
C2/ Joueur sélectionné, absent sans avoir prévenu	suspension 1 mois
C3/ Joueur sélectionné, absent et participant à une rencontre amicale : = C2 + match perdu par pénalité +	50€
C4/ Club faisant participer à une rencontre un joueur ayant décliné une sélection	80€
C5/ Dirigeant conseillant ou ordonnant à un joueur de refuser une sélection	Ouverture d'un dossier de discipline

D – Relations avec le Comité de la Marne

D1/ Résultat non communiqué (internet) pour le dimanche minuit Par résultat manquant :	100€
D2/ Double de feuille de marque pour les équipes évoluant dans des championnats Nationaux et Régionaux : Non parvenu dans les 5 jours Non parvenu 10 jours après la notification de la pénalité	50€ 100€
D3/ Changement de date, d'horaire ou inversion de terrain Toute demande de report de match réceptionnée par la Commission des Compétitions moins de 72 heures avant le date prévue de la rencontre sera automatiquement refusée. Si pas de réponse du club adverse dans les 10 jours changement accordé d'office par la CDC Reçu au moins 21 jours avant la nouvelle date Reçu moins de 21 jours avant la nouvelle date	25€ 50€
D4/ Coupe de la Marne Vainqueur et Finaliste, trophée non restitué au CD 51, 4 semaines avant les Finales Trophée et Challenge de l'AG IDEM que pour les Coupes	50€ + 50€/sem 50€
D5/ Club absent aux Assemblées Générales Ordinaires et/ou extraordinaires	150€
D6/ Club absent à l'Assemblée Courtoise des Présidents	150€



E – Divers

E1/ Faute de BANC (imputée au club concerné)				50€
E2/	Fautes techniques		Fautes disqualifiantes sans rapport	
	1 ^{ère} faute	25€	45€	
	2 ^{ème} faute	45€	75€	
	3 ^{ème} faute	75€	100€ +	Ouverture dossier Ligue 150€
	4 ^{ème} faute	100€		
	5 ^{ème} faute	200€		Ouverture dossier Ligue 150€
Dans l'hypothèse de l'imputation d'une 5 ^{ème} faute technique, et pour chaque faute technique et/ou disqualifiante sans rapport suivante, il sera procédé à l'ouverture d'un dossier disciplinaire				
E3/ Faute Technique (imputée au Coach de jeunes mineurs U11 à U17)				
Faute Technique ou Faute Disqualifiante Sans rapport				
	1 ^{ère} faute	50€		
	2 ^{ème} faute	75€		
	3 ^{ème} faute	100€ +		Ouverture dossier Ligue 150€
	4 ^{ème} faute	150€		
	5 ^{ème} faute	200€ +		Ouverture dossier Ligue 150€
E4/ Irrégularités diverses (concernant les officiels)				
a. E-marque : manquement administratif de l'arbitre				25€
b. Non réponse, réponse tardive ou refus à une convocation du répartiteur				25€
c. Absence à une rencontre sans en avoir avisé au préalable le répartiteur				50€
E5/ Pénalités exceptionnelles pour cas non prévus ci-dessus				Montant fixé par le CD 51
E6/ Le calcul des indemnités d'arbitrage et leur règlement se fait par caisse de péréquation et par championnat.				
E7/ Indemnités de match :				
- U17 à Séniors				30€
- U11 à U15				28€
- Indemnités kilométriques				0,40€/km